



Commune de Denges

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément au règlement du 22 mars 1989 d'application de la loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, la municipalité soumet la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande	Abattage d'un cryptomeria du Japon
Motifs invoqués	L'arbre est sec
Lieu-dit	Le Vieux Bourg 21
Propriétaire	Josiane Tombet
Parcelle	93
Compensation	oui (taxe)

Le présent préavis est affiché jusqu'au 27 décembre 2021

La Municipalité

Denges, le 08 décembre 2021